















## Les grandes cultures s'engagent dans la démarche du « label bas carbone »

Paris, le 5 décembre 2019 - Les producteurs de grandes cultures¹ et leurs instituts techniques s'engagent pour élaborer la méthode du « label bas carbone » dans le secteur des grandes cultures. Faire reconnaître les atouts et la contribution positive des grandes cultures dans la lutte contre le changement climatique au travers du stockage du carbone et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre est un enjeu majeur. C'est dans le secteur des grandes cultures que réside un des plus forts potentiels de stockage de carbone en France. Les grandes cultures doivent donc contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

L'objectif consiste à rédiger une méthode sectorielle grandes cultures d'ici l'été 2020. Celle-ci, qui devra être approuvée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, comprendra l'ensemble des leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre mis en œuvre par les producteurs ainsi que les pratiques visant à stocker davantage de carbone.

Cette méthode « grandes cultures » viendra s'articuler avec les méthodes déjà formalisées ou en cours de rédaction, dans le secteur agricole ou les autres secteurs, pour permettre aux porteurs de projets locaux de formaliser chez les producteurs de grandes cultures, les crédits carbone offrant de nouvelles perspectives de financement. Cela s'inscrit naturellement dans un mouvement plus global tel que l'initiative 4 pour 1000.

Dans ce cadre, les partenaires proposeront, le 12 décembre prochain, lors d'une réunion de l'ensemble des acteurs scientifiques et techniques impliqués sur la thématique « bas carbone », une organisation de travail commune et ouverte à tous pour obtenir du Ministère compétent, dans les meilleurs délais, l'approbation indispensable de la méthode en vue du lancement des projets concrets.

## **Contact presse**:

 AGPB
 AGPM
 CGB
 FOP

 Mathilde Lehoux
 Anne KETTANETH
 Claire ABECASSIS
 Thibault LEDERMANN

 01 85 09 83 71
 06 83 22 05 01
 01 44 69 41 36
 06 50 69 20 08

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AGPB (Association générale des producteurs de blé), AGPM (Association générale des producteurs de maïs), CGB (Confédération Générale des planteurs de betteraves) et FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux), ARVALIS-Institut du végétal, ARTB (Association de Recherche Technique Betteravière), ITB (Institut technique de la betterave), Terres Inovia.